

Mairie de Pignans

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

DEL .60/2026

DATE DE LA CONVOCATION :

13/05/2026

DATE DE PUBLICATION :

02 JUIN 2026

L'An deux mil vingt-six, le 21 mai à 18h30, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur BRUN Fernand, agissant en qualité de maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS

Membres en exercice : 27

Membres présents : 26

Nombre de votants : 27

Etaient présents :

M. AIGUESPARSES Cédric ; Mme Anne-Marie BIGEL ; M. BONNAUD Christophe ; M. BRUN Fernand ; M. CAMARA Célestin ; Mme DUMAS Nathalie ; Mme DUPONT Karine ; M. FERRARI Fabien ; Mme FINISTROSA Nathalie ; M. FOMBELLE Joris ; M. FRELIER Laurent ; Mme GACNIK Marie-France ; M. GIACOMAZZO Jean ; Mme GRAVIER Marie ; M. HURET David ; Mme MARTINET Catherine ; Mme NICODEMO Mélissia ; Mme PRUNET Sophie ; M. RABILLER Noël ; M. ROSSI Patrick ; Mme ROUAUD Rachel ; Mme SCOTTO Fabienne ; M. SEIGNOBOS Jean-Luc ; M. TASSY Jacques ; Mme THIERRY Martine ; Mme TROISI Valérie.

Procurations :

Mme YZQUIERDO Laurence donne pouvoir à M. AIGUESPARSES Cédric.

Etaient absents : NÉANT.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du code général des collectivités locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, Monsieur BONNAUD Christophe ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

**DELIBERATION PORTANT SUR LA MISE A JOUR
DU TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE**

Monsieur le maire expose que dans le cadre de la Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GPEC), il convient de mettre à jour le tableau des effectifs notamment pour tenir compte des lignes directrices de gestion en matière d'évolution de carrière.

A ce titre, le nouveau tableau proposé tient compte :

- ✓ Des avancements de grade
- ✓ De la Promotion interne
- ✓ Et des évolutions de carrière à la suite de la réussite aux différents concours proposés dans la fonction publique territoriale

Le Comité Social Territorial (CST) dans sa séance du 07 mai 2026 a émis un avis favorable à l'unanimité.

LE CONSEIL MUNICIPAL

OUI l'exposé de Monsieur le maire,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis favorable du Comité Social Territorial (CST) en date du 07 mai 2026

ET APRES en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 :

D'APPROUVER la proposition de Monsieur le maire.

Article 2 :

DE MODIFIER le tableau des effectifs.

Article 3 :

D'INSCRIRE au budget principal de la commune les crédits correspondants.

FAIT ET DELIBERE les jour, mois et an que dessus
AU REGISTRE sont les signatures

POUR : 27 UNANIMITÉ

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

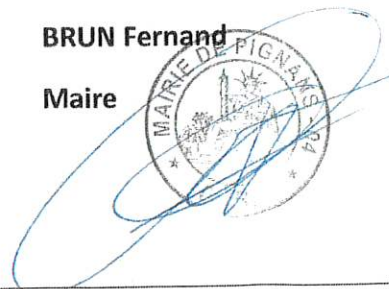
BONNAUD Christophe

Secrétaire de séance



BRUN Fernand

Maire



Monsieur le maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de TOULON dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.